

**Procédure de vente de certificats verts
en exécution de l'article 14 §2 de l'arrêté royal relatif à l'établissement
de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des
sources d'énergie renouvelables du 16 juillet 2002**

La présente procédure de vente a été élaborée par Elia System Operator SA (« Elia ») pour la vente des certificats verts dont Elia dispose à la date du **30/06/2018**. Elia se réserve le droit de modifier cette procédure de vente pour chaque vente suivante de certificats verts.

À la date du **30/06/2018**, Elia dispose de : **4.858 certificats verts**

qui ont été délivrés par la CWaPE entre 2013 et 2018.

Elia souhaite proposer ces certificats verts à la vente sur le marché conformément aux dispositions l'article 14 §2 de l'arrêté royal relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables du 16 juillet 2002.

Un acheteur potentiel de certificats verts doit utiliser le présent formulaire pour faire une offre sur ces certificats verts. L'octroi des certificats aux acheteurs potentiels s'effectuera aux conditions suivantes :

- l'acheteur potentiel doit être enregistré dans la base de données de certificats de la CWaPE ;
- la vente de certificats verts est soumise à une TVA de 21 % ;
- une offre doit toujours être introduite par bloc de certificats. Chaque bloc doit contenir au minimum **100** certificats verts. Si une ou plusieurs offres sont effectuées, la somme du nombre de certificats contenus dans les blocs ne peut dépasser le nombre de certificats dont Elia dispose, comme précisé ci-dessus. L'acheteur potentiel ne peut introduire que maximum cinq blocs ;
- l'acheteur potentiel doit exprimer son offre en €/certificat vert (hors TVA) jusqu'à deux chiffres après la virgule, et ce pour chaque bloc. L'offre doit porter sur tous les certificats contenus dans le bloc en question ;
- la durée de validité des offres est de 45 jours après le **14/09/2018** ;
- le paiement du prix doit s'effectuer dans les 15 jours civils qui suivent la réception de la facture d'Elia par l'acheteur. La facture est réputée avoir été reçue par l'acheteur au plus tard le troisième jour civil qui suit son envoi par Elia ;
- En cas de retard de paiement, Elia a droit, de plein droit, au paiement de l'intérêt légal en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales, majoré d'une indemnisation forfaitaire de 2 % de la facture non payée, sans préjudice du droit d'Elia de résilier le contrat ;
- Elia est en droit de résilier le contrat par notification écrite à l'acheteur, si l'acheteur reste en défaut de payer les montants dus dans les cinq jours après mise en demeure écrite, tout comme en cas de faillite de l'acheteur. La mise en demeure écrite et la notification peuvent notamment être adressées à la personne de contact pour l'enchère. En cas de résiliation, Elia a droit à une indemnisation forfaitaire de 10 % du prix.

- L'offre se compose du présent formulaire dûment rempli et signé par l'acheteur. L'acheteur doit également parapher toutes les pages de ce formulaire. Le formulaire doit être envoyé à Elia sous pli fermé **par lettre recommandée avec accusé de réception ou par porteur avec accusé de réception** à l'adresse et avec les mentions suivantes :

CONFIDENTIEL

Elia System Operator SA
À l'attention de Peter De Neve
Offre certificats verts **09-2018/WA**
Boulevard de l'Empereur 20
1000 Bruxelles

- Chaque litige concernant l'offre sur ou la vente de certificats verts sera du ressort exclusif des Tribunaux de Bruxelles.

Les offres doivent parvenir à ELIA au plus tard le **14/09/2018 à 12h00 (midi)**. Pour la détermination de la date d'arrivée, uniquement la date mentionnée sur l'accusé de réception est valable. Pour nous assurer de votre participation, nous vous recommandons d'envoyer un mail à **GC@elia.be** (**sans** formulaire d'offre d'achat).

Elia comparera les offres reçues et les classera par bloc dans l'ordre décroissant de sorte que l'octroi aura lieu au plus offrant par certificat vert pour le bloc demandé. Les offres seront ainsi examinées jusqu'à ce que les certificats verts d'Elia aient été attribués dans leur intégralité. Aux fins de ce classement, Elia ne tiendra pas compte des offres reçues hors délai, ni des offres qui ne sont pas dûment remplies et signées. La rémunération revenant à Elia pour les certificats octroyés se compose du prix offert par chacun des acheteurs auxquels des certificats ont été octroyés (« Pay as bid »).

En cas de réception de plusieurs offres au même prix, qui dépassent le point où l'offre répond à la demande, une répartition sera effectuée au prorata de la quantité demandée. Cette répartition au prorata sera arrondie au nombre entier inférieur (en raison de l'indivisibilité d'un certificat). S'il reste un certain nombre de certificats à la suite de cette répartition au prorata, ceux-ci seront intégrés dans la vente suivante organisée par Elia.

Elia se réserve le droit de ne pas retenir dans la vente les offres inférieures à un prix minimum. S'il reste un certain nombre de certificats à la suite de cette décision, ceux-ci seront intégrés dans la vente suivante organisée par Elia.

Les acheteurs auxquels des certificats verts ont été octroyés seront informés par écrit de cet octroi par Elia. Cette lettre sera accompagnée d'une facture portant en compte à l'acheteur le prix qu'il a offert, et ce sur la base du nombre de certificats octroyés.

La propriété des certificats ne sera transférée qu'au paiement intégral par l'acheteur. Dès qu'Elia aura reçu la rémunération due par l'acheteur, elle procédera au transfert des certificats au sein de la base de données de la CWaPE.

Elia traitera en toute confidentialité les informations qu'elle obtient des acheteurs dans le cadre des offres. Elia a cependant le droit de communiquer ces données aux autorités de contrôle en charge de la régulation du marché de l'électricité. En outre, Elia a le droit de publier les prix offerts par les différents acheteurs sur son site Internet, sans cependant faire mention de l'identité des acheteurs concernés.

Données de contact et de facturation de la partie offrante

I. Coordonnées de contact

Identification dans la base de données de la CWaPE (numéro compte CWaPE)	
Nom de la partie offrante	
Adresse du siège social	
Nom et fonction du ou des représentant(s) mandaté(s) de l'acheteur	1) 2)
Personne de contact (*) enchère	Nom: Tél: Mob: E-mail:

(*) cette personne reçoit le courrier électronique (email) contenant les résultats de l'enchère

I. Données de facturation

Nom de la société + adresse à facturer	
Numéro de TVA (pour facturation) N° PO à mentionner sur la facture	
Personne de contact facturation	Nom: Tél: Mob: E-mail:
Adresse d'envoi facture (*)	

(*) A remplir si l'adresse de la société à facturer est différente de l'adresse d'envoi

Prix offerts

09-2018/WA

**Prix offert pour un certificat vert (hors TVA) par bloc
et indication de la quantité de certificats verts par bloc :**

	Nombre de certificats verts concernés par le prix offert (par bloc)	Prix offert (hors TVA) pour un certificat vert
Bloc 1		
Bloc 2		
Bloc 3		
Bloc 4		
Bloc 5		

- Nombre de certificats verts concernés par l'offre par bloc = au minimum 100

- Nombre maximal autorisé d'offres = 5

- Le nombre de certificats verts pour le total des blocs doit être inférieur ou égal à 4.858

L'acheteur s'engage à respecter rigoureusement les conditions de la procédure de vente telle que décrite plus haut dans ce formulaire.

Signature du ou des représentant(s) mandaté(s) de l'acheteur

Date: ____/____/_____

Date: ____/____/_____